

térieurs, au contraire, nous voyons Philibert Delorme, en 1538, imposer à l'église gothique de Saint-Nizier, un portail renaissance, et Decrénice, en 1760, affubler l'église romane de Saint-Paul d'une façade de style grec ou romain (1).

Je ne verrais de remède à cette absence de toute intelligence artistique et archéologique, que dans la création de commissions *consultatives* locales composées d'hommes spéciaux. On remarquera que je donne simplement à ces commissions le titre de *consultatives* : en effet, il paraît y avoir parfois exagération dans les désirs de conservation, et certains changements d'une pressante utilité risqueraient d'être sacrifiés à l'amour trop vif des souvenirs historiques. Le véritable progrès consisterait donc dans l'équilibre des deux forces, utilitaire et intellectuelle, et l'autorité, éclairée par les opinions contradictoires, tout en n'abandonnant rien de son droit d'initiative, prendrait volontairement sa décision après avoir approfondi la question.

Nous voici arrivés à l'heure fatale : la colonne était condamnée d'avance, et par conséquent elle devait disparaître devant le

*Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas* (Juv. VI, 222)

des démolisseurs. Vainement je plaidai en sa faveur dans les journaux de Lyon. Je le fis sans espérer la victoire ; bien plus, je savais que je serais ridicule aux yeux des grands seigneurs du jour, *les manieurs d'argent*, et je ne me suis pas trompé. Mais j'ai eu au moins la satisfaction intime de combattre,

(1) Le chapitre de Saint-Paul, en confiant à Decrénice les réparations qu'il voulait faire exécuter, acheva l'œuvre de destruction. L'architecte ensevelit sous le plâtre les épigraphes scellées dans les murs, les sculptures de l'intérieur, brisa les chapiteaux et profana la façade en y plaçant le portail à fronton qu'on y voit aujourd'hui. — *Lyon ancien et moderne*, t. II, p. 410.